



55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Association Veni Verdi

MVAC 20E Boîte 38, 18-20 rue Ramus
75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Veni Verdi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Veni Verdi relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons, entre autres travaux, porté une attention particulière :

- * au traitement des subventions, des fonds dédiés et des produits constatés d'avance,
- * au contrôle du chiffre d'affaires.

Pour ce faire, nous avons vérifié le respect de la réglementation comptable applicable selon le cas de figure, ainsi que le correct traitement comptable.

Par ailleurs, nous avons vérifié :

les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre

- lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse.
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT



Signé par Patrick Laurent
Le 21/05/2025

ID: tx_dK6KyYwy0JO



<u>A C T I F</u>	Exercice au 31/12/2024		31/12/2023		<u>P A S S I F</u>	31/12/2024		31/12/2023	
	brut	amortis.	Net	Net		Net	Net	Net	Net
<u>Actif immobilisé</u>					<u>Fonds associatifs</u>				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs	73 190	82 500		
Immobilisations corporelles	30 590	28 126	2 464	7 836	Réserve de Trésorerie				
Matériels et outillages	5 004	5 004	0	64	Report à nouveau	-22 297	61 872		
Installations et agencements divers	7 359	6 978	381	1 902	Résultat de l'exercice	13 416	-84 169		
Matériel de transport	7 498	5 415	2 083	4 153	Subvention d'équipement	12 100	4 280		
Matériel bureau et info.	10 729	10 729	0	1 718					
Immobilisations financières	1 455	0	1 455	1 455					
Dépôts, caution, avances, prêts	1 455	0	1 455	1 455					
TOTAL I	32 045	28 126	3 919	9 291	TOTAL I	76 409	64 483		
					<u>Fonds reportés et dédiés</u>				
					Fonds dédiés sur subventions et dons affectés		8 675		
					TOTAL II	0	8 675		
<u>Actif circulant</u>					<u>Emprunt et Dettes</u>				
Ressources à recevoir	35 570	0	35 570	41 408					
Dons-Mécénat à recevoir	950	0	950	16 077	Emprunt auprès d'Établissements de crédit	0	773		
Autres créances	40 067	0	40 067	43 033	Acompte reçu	4 500	3 235		
Disponibilités	141 079	0	141 079	87 824	Dettes fournisseurs et comptes attachés	13 312	13 378		
Banques	41 599	0	41 599	32 556	Dettes fiscales et sociales	62 852	75 626		
Comptes Livrets	97 326	0	97 326	53 316	Autres dettes	18	65		
Caisses	2 154	0	2 154	1 951					
<u>Charges constatées d'avance</u>	5 520	0	5 520	5 468	<u>Produits recus d'avance</u>	70 013	36 866		
TOTAL II	223 186	0	223 186	193 810	TOTAL III	150 696	129 943		
TOTAL ACTIF	255 230	28 126	227 104	203 100	TOTAL PASSIF	227 104	203 100		

Charges d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023	Produits d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023
60 - ACHATS	36 434	47 818	70 - REVENUS D'ACTIVITES	317 310	268 292
- Fournitures matières 1ères	17 865	29 236	- Jeunesse - Ateliers éducatifs & pédagogiques	156 544	122 574
- Etudes - Prestations de services	8 590	8 356	- Adultes & Grand Public - Ateliers	9 685	20 732
- Electricité des locaux	1 974	1 457	- Partenariats entreprises	85 666	71 480
- Fournitures petits équipements - Atelier	5 725	6 126	- Partenariats scientifiques R&D	0	0
- Fournitures Bureau et entretien	2 280	2 644	- Formations	34 027	28 284
61 - SERVICES EXTERNES	13 770	15 730	- Vente de Récoltes	16 455	12 002
- Locations immobilières	9 378	9 120	- Matériel - prestations extérieures	14 932	13 221
- Locations mobilières	1 040	2 324	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	278 886	233 417
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	449	1 741	ETAT	95 343	104 390
- Primes d'assurances	2 766	2 451	- Aides à l'emploi	12 565	17 642
- Documentation	136	93	- Subventions	82 778	86 748
- Divers			COLLECTIVITES LOCALES	165 183	114 831
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	39 686	52 897	- Département	41 837	11 000
- Honoraires, prestataires, frais d'actes	32 087	43 028	- Villes	82 080	79 672
- Communication - publications/autres presta	175		- Région Ile de France	41 266	24 159
- Déplacements, Missions et réceptions	3 327	4 319	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	18 359	14 197
- Frais postaux - Télécommunication	577	555	- Bailleurs sociaux	600	3 505
- Frais bancaires et Cotisations diverses	3 521	4 995	- autres organismes publics	17 759	10 692
63 - IMPOTS ET TAXES	18 809	18 307	ORGANISMES privés	0	0
64 - FRAIS DE PERSONNEL	648 563	650 803	- fonds "semi public"		
- Salaires brut	493 735	511 373	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	169 048	182 614
- Charges sociales	105 293	91 761	- Participation adhérents	410	450
- Autres charges de personnel	49 535	47 670	- Dons	37 585	46 255
65 - AUTRES CHARGES	1 893	166	- Mécénat	130 425	135 814
- Autres charges de gestion courante	1 893	166	- Autres produits de gestion courante	629	95
68 - DOTATIONS D'EXPLOITATION	5 372	17 418	78 - REPRISE D'EXPLOITATION	8 675	30 908
- Dotations aux amortissements	5 372	8 743	- Report des subventions et dons années antér.	8 675	27 468
- Engagem. à réaliser sur subv. et dons affectés		8 675	- Reprises amortis. prov. - transfert charges		3 439
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	764 527	803 138	TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	773 918	715 230
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3	95	TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	2 010	1 754
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	162	0	TOTAL des PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 180	2 080
TOTAL CHARGES	764 692	803 233	TOTAL PRODUITS	778 108	719 064
Résultat Net	13 416	-84 169			
TOTAL GENERAL	778 108	719 064	TOTAL GENERAL	778 108	719 064

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE		EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	
Bénévoles	137 250	Bénévolat	137 250
Mise à disposition Biens et services	72 850	Prestations en nature	64 181
		Dons en nature	8 669
Total Contributions en nature	210 100	Total Contributions en nature	210 100
			141 000

PREAMBULE

Veni Verdi est une association 1901, créée le 10/11/2010, dont l'objectif est de créer des jardins en milieu urbain pour agir sur l'Environnement, la Société et l'Économie.

Veni Verdi intervient sous différentes formes notamment :

Dans les établissements scolaires :

- Aménagement de micro fermes, de potager sur les toits ou en pleine terre
- Réalisations et animations ponctuelles

Auprès des bailleurs sociaux pour créer un coin de nature dans les résidences :

- Le jardin partagé entre habitants permet de se retrouver dans un lieu neutre autour d'objectifs communs,
- Installation de micro ferme, animations d'ateliers de jardinage ponctuel intérieur/extérieur...

Auprès des entreprises :

- Proposer une journée à la ferme ou une matinée sur un toit,
- Participer à un projet collectif dans le cadre d'une action en team building
- Créer une micro-exploitation sur un toit, dans un local...

Par formations pour adultes pour devenir agriculteur de proximité.

Par la vente de sa propre production...

L'équipe de Veni verdi est composée d'une dizaine de salariés professionnels intervenant sur différents sites.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 227 104 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 13 416 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Bureau, le 27/03/2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'excédent comptable constaté sur l'exercice 2024 permet de rassurer sur les perspectives concernant la continuité d'exploitation de l'association. Plusieurs mesures ont été prises à compter de l'année 2024, notamment

- Pas de renouvellement, ni de remplacement concernant des salariés en fin de contrats de travail sur l'année 2024.
- La réorientation de la stratégie des Ressources humaines vers une approche prudente dans la gestion des coûts
- La concentration des projets sur une zone géographique plus limitée
- La recherche de financements de subventions et de mécénat.
- La réponse à des marchés publics adaptés au savoir-faire de l'association

Les enjeux pour 2024 ont été de taille puisqu'ils ont non seulement permis un retour à l'équilibre du modèle économique de l'association mais également ont produit un excédent pour reconstituer des réserves, indispensables au fonctionnement de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
- Immobilisations Corporelles :
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 7 ans,
 - Matériels de bureau Linéaire sur 4 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobilier de bureau Linéaire sur 4 ans,

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations : 32 045 €

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	30 590	28 126	2 464
Immobilisations financières	1 455		1 455
TOTAL	32 045	28 126	3 918

L'association n'a pas réalisé d'investissements en 2024.

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé sur les locaux

*Etat des créances = 82 107 E***ÉTAT DES ECHEANCES DE CREANCES**

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances Activités Ateliers	35 570	35 570		
Mécènes à recevoir	950	950		
Subventions à recevoir	39 662	39 662		
Autres Créances	405	405		
Charges constatées d'avance	5 520	5 520		
Total des créances	82 107	82 107		

Les créances correspondent à des facturations, subventions et mécènes 2024 dont les règlements sont intervenus en 2025.

Trésorerie = 141 079 E

L'association dispose d'un total des disponibilités s'élève à 141 079 €

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/24
Compte courant	41 599
Compte Livret & autre	97 326
Caisses	2 154
TOTAL	141 079

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 76 409 €

• Fonds propres avec Droit de reprise	73 190 €
• Report à nouveau	- 22 297 €
• Résultat de l'exercice	+ 13 416 €
• Subvention pour investissement	12 100 €
• TOTAL Fonds propres	76 409 €

Fonds propres avec Droit de reprise :

Paris Initiative Entreprise (PIE) a accordé, le 20/01/2021, un contrat d'apport avec droit de reprise pour un montant de 60 000 euros sur une durée totale de 10 ans, dont un délai de remboursement de 5 ans, pour financer le développement de l'association.

France active Ile de France a accordé, le 20/01/2021, un contrat d'apport avec droit de reprise pour un montant de 30 000 euros sur une durée totale de 5 ans, dont un délai de remboursement d'1 an, pour financer le développement en investissement et en fonctionnement de l'association.

Report à Nouveau :

Le Résultat négatif de l'exercice clos au 31/12/2023 d'un montant de 84 169 € est affecté en Report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2024 se traduit par un excédent comptable de 13 416 €.

Subventions d'équipement :

Les subventions d'investissements accordées pour 7 000 € a été entièrement dépensée pour 7 035 euros.

Une nouvelle subvention d'investissement a été reçue pour 10 000 euros au titre du projet AGIR IN et sera utilisée en 2025.

Fonds dédiés = Néant

Fonds dédiés par projet	Année 2024	dotation fonds dédiés	Reprise fonds dédiés	Total fonds dédiés 2024
Fds Dédié Pref75 FIPD PréventionDélinqu	2 500		2 500	
Fonds dédiés Vde P achat de matériel	1 077		1 077	
Fds dédié ICF La Sablière	2 274		2 274	
Fds Dédié CAF Paris Pédagogie Vivant	2 824		2 824	
Total fonds dédiés sur subvention	8 675		8 675	

A noter, la totalité des fonds dédiés reportés sur 2024 a été utilisée sur l'exercice 2024.

Aucun report de dépenses est prévu sur 2025 concernant des projets financés et accordés en 2024.

Etat des dettes = 150 696 E**ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Acompte reçu	4 500	4 500		
Dettes fournisseurs	13 312	13 312		
Dettes fiscales et sociales	62 852	62 852		
Autres dettes	18	18		
Produits constatés d'avance	70 013	70 013		
Sous-Total du Bilan Passif	150 696	150 696		

Emprunts et dettes assimilées

Le poste « Emprunts et dettes assimilées » correspondait un contrat de prêt contracté en 2019 et qui s'est terminé en février 2024.

Dettes fournisseurs

Le poste « Dettes fournisseurs » correspond à des factures diverses qui seront payés en 2025.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé des charges de personnel relatives aux cotisations sociales du 4^{ème} trimestre 2024, aux provisions pour congés payés et de la taxe sur la formation 2024.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Les ressources de l'association = 773 918 E**

Les ressources internes de l'association = 317 310 E

Produits d'exploitation	2024	2023
70 - REVENUS D'ACTIVITES	317 310	268 292
- Jeunesse - Ateliers éducatifs & pédagogiques	156 544	122 574
- Adultes & Grand Public - Ateliers	9 685	20 732
- Partenariats entreprises	85 666	71 480
- Partenariats scientifiques R&D	0	0
- Formations	34 027	28 284
- Vente de Récoltes	16 455	12 002
- Matériel - prestations extérieures	14 932	13 221

Les ressources internes de l'association sont composées essentiellement d'ateliers d'animation, d'accompagnement et de sensibilisation à l'environnement ainsi que les Dons et mécénats.

Les subventions de fonctionnement = 278 886 E

1/ Les subventions sur les contrats aidés = 12 565 E

Produits d'exploitation	2024	2023
- ASP – CUI & Emplois francs	12 565	17 642

2/ Les autres subventions 266 321 E

Produits d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	266 321	215 775
ETAT	82 778	86 748
- Subventions (CGET ANRU...)	82 778	86 748
COLLECTIVITES LOCALES	165 183	114 831
- Département	41 837	11 000
- Villes	82 080	79 672
- Région Ile de de France	41 266	24 159
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	18 359	14 197
- Bailleurs sociaux	600	3 505
- autres organismes publics	17 759	10 692
ORGANISMES privés	-	
- fonds "semi public"	-	

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, régulièrement intéressés par ses activités.

Les cotisations, dons et mécènes : 169 048 E

Produits d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	169 048	182 614
- Participation adhérents (cotisations, adhésion)	410	450
- Dons	37 585	46 255
- Mécénat	130 425	135 814
- Autres produits de gestion courante	629	95

Les transferts de charges et reprises sur fonds dédiés : 8 675 E

Produits d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023
78-79 – Reprise sur provisions et Transfert de charges	8 675	30 908
- Utilisation de fonds dédiés	8 675	27 468
- Transfert de charges		3 439

Les dépenses d'exploitation = 764 527 E

Les Achats = 36 434 E

Charges d'exploitation	Comptes 2024	Comptes 2023
60 - ACHATS	36 434	47 818
- Fournitures matières 1ères	17 865	29 236
- Etudes - Prestations de services	8 590	8 356
- Electricité des locaux	1 974	1 457
- Fournitures petits équipements - Atelier	5 725	6 618
- Fournitures Bureau et entretien	2 280	2 152

Les achats représentent pour l'essentiel des matières premières et petits équipement nécessaires au fonctionnement des sites dont Veni Verdi est en charge et au bon déroulement des ateliers.

Services extérieurs = 13 770 E

Charges d'exploitation	2024	2023
61 - SERVICES EXTERNES	13 770	15 730
- Locations immobilières	9 378	9 120
- Locations mobilières	1 040	2 324
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	449	1 741
- Primes d'assurances	2 766	2 451
- Documentation	136	93

Les services extérieurs sont essentiellement composés des 2 postes « loyers » et « assurance ».

Autres Services extérieurs = 39 686 E

Charges d'exploitation	2024	2023
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	39 686	52 897
- Honoraires, prestataires, frais d'actes	14 802	16 000
- Communication - publications	17 460	27 028
- Déplacements, Missions et réceptions	3 327	4 319
- Frais postaux - Télécommunication	577	555
- Frais bancaires et Cotisations diverses	3 521	4 995

Le poste est principalement composé de diverses charges nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les Charges de personnel : 667 372 E

Charges d'exploitation	2024	2023
IMPOTS ET TAXES	18 809	18 307

Les taxes représentent la formation continue et la taxe sur les salaires.

Charges d'exploitation	2024	2023
FRAIS DE PERSONNEL	648 563	650 807
- Salaires brut	493 735	511 375
- Charges sociales	105 293	91 762
- Autres charges de personnel	49 535	47 670

Les charges de personnel sont en diminution du fait de la baisse de l'effectif moyen.
L'effectif est de 15 salariés en 2024 (contre 16.80 salariés en 2023 (équivalent temps plein)) -

Evaluation des contributions en nature : le bénévolat et Dons

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	2024	2023
Mise à disposition Biens et services	72 850	
Bénévoles	137 250	141 000
Budget Général	168 000	141 000

- La valorisation du bénévolat est effectuée en respectant le taux horaire brut minimum du SMIC intégrant les charges sociales patronales.
 - o **Bénévolat : 137 250€** (9150€ valorisées à 15€)
 - o **Dons en nature : 72 850€** dont 61 853€ de mécénat + 2 328 € pour un encart publicitaire et 8 669€ de dons de plants de Truffaut.

De nombreux bénévoles participent aux activités de l'association, en plus des salariés.

Dérogations aux prescriptions comptables

NÉANT

Modification affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

NÉANT

Evènements post-clôture

NÉANT